

Séance de mardi 4 octobre 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

42 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Nicolas Suter, Serge Thorimbert, Philippe Creteigny, Nelson Douchet, Denise Imesch, Marie-Christine Saxer Studer, Thomas Buchanan, Mathieu Félix, Alain Biedermann, Catherine Milhaud Renaud, Stéphane Cloux.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre

Le procès-verbal du 6 septembre est adopté avec remerciements à son auteur (2 abstentions).

2. Communications du Bureau

Le président a apporté le soutien du Conseil à l'Abbaye des Amis réunis en date du 11 septembre, il a partagé une partie de sa journée avec les membres de cette amicale et les nombreuses personnalités présentes.

Le 25 septembre ont eu lieu les votations fédérales avec une participation aubonnoise particulièrement importante puisque 50.09% des votants se sont exprimés. Il relève que les votes des aubonnois ne diffèrent guère de ceux des vaudois.

Le 1^{er} octobre, l'ARCAM organisait sa première rencontre des autorités communales, des milieux du tourisme et de l'économie. De cette journée, le président retient quelques points : la mobilité est au cœur des préoccupations des autorités, des entreprises et des privés. De bonnes nouvelles ont été annoncées, puisque Forta a été accepté le 30 septembre et la route nationale Lausanne-Ouest lausannois est prioritaire (anciennement contournement de Morges), mais avec un bémol car l'on parle des années 2040-45 pour son achèvement. Il a été

présenté une volonté de dynamiser le tourisme avec un slogan « Slow Destination » pour la région, qui veut cibler un tourisme régional, familial. Pour l'économie, le vœu est de renforcer les liens de et autour des entreprises. Enfin une forte volonté de s'affirmer comme une région, par bassins de vie, ceux-ci sont au nombre de 5 : pour Aubonne, il correspond au tracé naturel de la rivière éponyme du lac au Jura.

Le Bureau tient à faire connaître sa position quant aux propositions modifiées par la Cofin pour les jetons de présence qui seront discutées dans la partie B du second préavis. Le Bureau est prêt à accepter les excuses sans justification jusqu'à 24 heures avant la séance, mais les excuses de dernière minute doivent être justifiées par quelques mots, le Bureau tenait à en faire part aux Conseillers afin que ceux-ci puissent voter en connaissance de cause.

Le président rappelle quelques dates : les 1^{er} et 29 novembre, séances du Conseil. Pour la séance du 29, la Municipalité a relayé une invitation de La Côte International School (LCIS) à une visite de leurs locaux, suivie d'une réception. Sachant que la séance de Conseil est prévue le même soir à 20h15, le président propose à la Municipalité d'organiser une séance extramuros en leurs locaux. Une décision sera prise par la Municipalité et les conseillers en seront informés en temps utile. Le 6 décembre, la traditionnelle fondue au Lion d'Or qui clôt l'année civile du Conseil.

Il est encore possible de profiter de l'offre d'abonnement préférentielle au quotidien « La Côte ». Les conseillers intéressés sont invités à se manifester auprès de la secrétaire en fin de séance.

Quelques dates à l'agenda : le 8, Troc d'automne de l'APE au CCSC, le 20, table d'hôtes chez Madame Irène Burnier, les 26 et 27 novembre Baz'Art au Château avec remise du Prix de la Ville d'Aubonne.

3. Rapport de la CoFIN relatif à l'arrêté d'imposition 2017 – Préavis no 6/16

M. Guy Maurer lit le rapport de la CoFIN. La commission, à l'unanimité de ses membres, dépose l'amendement suivant pour étendre le taux d'imposition également à l'année 2018 :

L'art. 1 du préavis est modifié de la manière suivante : « Le Conseil communal adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour les années 2017 et 2018 ».

Tenant compte de l'amendement formulé, la commission des Finance, à l'unanimité de ses membres, propose aux Conseillers d'accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

1. Adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour les années 2017 et 2018 ;
2. Maintient le taux d'imposition à 68% de l'impôt cantonal de base ;
3. Reconduit sans modifications les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée, laquelle fait partie intégrante de ce préavis.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que la Municipalité se rallie à l'amendement déposé.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'étant pas demandée, le texte de l'amendement est soumis au vote. L'amendement est accepté à l'unanimité. (42 voix).

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, il est soumis au vote. Le préavis municipal tel que modifié est accepté à l'unanimité (42 voix).

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la CoFIN pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Rapport de la Commission des Finances – Préavis no 7/16 – Détermination des compétences, des traitements et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021

M. Olivier Gétaz lit le rapport de la CoFIN. Celle-ci à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

décide

- A. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021 :
1. une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite de CHF 100'000. —par année, charges éventuelles comprises.
 2. une autorisation générale de statuer sur l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans une limite de CHF 50'000. —par année. Cette autorisation ne s'applique pas aux sociétés et autres entités citées à l'art. 3a de la Loi sur les communes.
 3. Une autorisation générale de plaider dans la limite des litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Tribunal de district et de son Président, du Tribunal administratif, de la Cour civile du Tribunal cantonal.
 4. Une autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et extraordinaires jusqu'à concurrence du montant correspondant à 2% des postes du budget désignés par deux chiffres, c'est-à-dire par première sous-division des dicastères, sur une base annuelle.
 5. La fixation des rémunérations telles que proposées soit :
 - Syndic : CHF 88'695.60, traitement annuel brut sans indexation annuelle
 - Municipaux : CHF 63'354. --, traitement annuel brut sans indexation annuelle
 - Forfait annuel dédommagement pour déplacement dans la commune : CHF 500. —
 - Indemnités kilométriques pour séances hors de la commune : 0.70 CHF/km

➤ Forfait annuel dédommagement conversations téléphoniques : CHF 1'000.--.

B. D'accorder les traitements et indemnités suivants aux membres du Conseil communal pour la durée de la législature 2016-2021 :

- Jeton de présence pour toute séance de Conseil ou de commission, y compris pour les commissions mixtes : CHF 20.-
- Indemnité pour rapporteur d'une commission : CHF 50.-
- Indemnité annuelle président du Conseil : CHF 1'000.-

Le Président du Conseil bénéficie d'indemnités kilométriques (0.70 CHF/km) pour toute séance de représentation hors de la commune, conformément au règlement qui s'applique pour le Syndic et les Municipaux.

- Traitement annuel secrétaire du Conseil : Fr. 7'800.-

La secrétaire du Conseil bénéficie lors des votations des journées de votation du jeton de présence « Bureau dépouillement long », soit CHF 100.-.

- Traitement annuel de l'Huissier du Conseil : CHF 1'900.-

L'Huissier du Conseil bénéficie lors des journées de votations du jeton de présence « Bureau dépouillement long », soit CHF 100.-

- Jeton de présence Bureau 1ère équipe Dimanche CHF 30.-
- Jeton de présence Bureau dépouillement court : CHF 50.-
- Jeton de présence Bureau dépouillement long : CHF 100.-
- Amendes pour absences non excusées 24h à l'avance CHF 20.-.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier demande un ajout au chiffre 3 du préavis : « Une autorisation générale de plaider dans la limite des litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Tribunal de district et de son Président, du Tribunal administratif, de la Cour civile du Tribunal cantonal *et du Tribunal fédéral*. ».

Le président considère cette demande comme un amendement et le soumet au vote des Conseillers. La demande d'ajout est acceptée par 40 voix (2 abstentions).

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Alexandre Liardet aimerait connaître la raison pour laquelle le préavis municipal ne prévoyait pas les traitements du Conseil. Le président répond que suite à la demande du Bureau lors de la dernière séance, les membres de la CoFIN ont été invités à se pencher sur ces traitements, et ils font dès lors partie intégrante du préavis municipal.

M. Olivier Gétaz rappelle l'art. 14, du règlement du Conseil communal, chap. III : attributions et compétences : « La fixation des indemnités des membres du Conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du Bureau et sur proposition de la Municipalité, la fixation des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité (art. 29 LC) ».

M. le Municipal Pascal Lincio précise que la Municipalité ne peut pas émettre un préavis sur lequel elle n'a pas de prise et ce sont les membres du Conseil qui sont compétents à ce sujet.

Mme Véronique Bezençon demande si les membres de la Municipalité vont privilégier les transports publics et les voitures Mobility dans leurs déplacements. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral confirme que les membres de la Municipalité essaient le plus souvent d'utiliser le covoiturage, les transports publics ou les voitures Mobility.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal est accepté par 42 voix.

Au nom de la Municipalité, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la Cofin pour leur travail et les Conseillers pour leur vote de confiance.

Avant de passer au point suivant, le président constate que les objectifs de législature n'ont pas été envoyés par le Greffe. Pour lui, c'est un sujet majeur qui sert de fil rouge à la Municipalité pour toute la durée de la législature, qui va influencer ses décisions et demandes discutées et approuvées par le Conseil. Ce sujet mérite une réflexion approfondie et le président souhaite que la discussion et les questions sur ce sujet soit portées à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que le PPA En Clamogne a été présenté à l'enquête publique, sans opposition. Le préavis municipal sera soumis lors de la prochaine séance de Conseil. Elle deviendra une zone d'artisanat et de service.

L'enquête publique du PPA de Chetry vient de se terminer et la Municipalité attend encore deux jours des oppositions qui auraient été postées en courrier B. A ce jour, il y a 6 oppositions, les points soulevés concernent la mobilité, la qualité du sous-sol et l'abattoir. Le préavis est en préparation et sera soumis au Conseil au mois de novembre. Un préavis de plan d'affectation consiste à accepter, à refuser, à amender les réponses de la Municipalité aux opposants. Puis, dans un deuxième temps, d'accepter, amender ou refuser le plan lui-même. Le but d'un PPA sert à définir le statut du sol, les conditions de construction et il s'agit en l'occurrence d'une ZIP (zone d'installation publique).

Le PGA a très peu évolué depuis sa présentation en date du 1^{er} décembre 2015. Il va encore être travaillé et adapté suite à quelques exigences du SDT qui a rendu son rapport, puis une mise à l'enquête sera déposée sans plus attendre. Une rencontre citoyenne par le biais d'un tous-ménages sera organisée et les Conseillers sont invités à venir nombreux à cette présentation.

Concernant la mise à l'enquête du PGA, le président rappelle les termes du registre des intérêts signé par les Conseillers.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que l'ARCAM organise des cours d'appui pour les apprentis en difficulté au prix modique de Fr. 5.- et invite les Conseillers à diffuser largement cette information.

Elle rappelle quelques règles de fonctionnement aux délégués participant au conseil intercommunal de l'ASSAGIE : ces derniers sont priés d'interpeller eux-mêmes leurs suppléants en cas d'absence et précise que leur rôle est de rapporter au Conseil communal les informations et décisions prises au sein de cet organe. Enfin, pour les jetons de présence, la secrétaire du Conseil intercommunal note les présences et envoie l'information aux communes respectives afin que les délégués touchent leurs jetons de présence.

La Forestière est un organisme s'occupant de la vente de bois de nos forêts dans la région et au sein du groupement forestier de la Saubrette. Elle est également à disposition de personnes qui désireraient lors de constructions nouvelles favoriser le bois suisse.

Le Parc Jura Vaudois organise du 18 au 21 octobre prochains la conférence Europarc, conférence annuelle des délégués de tous les parcs européens, plus de 36 pays y participent et 300 à 400 délégués sont attendus. La population n'est pas oubliée, elle est invitée à participer à la « Fête des habitants » qui aura lieu mercredi 19 octobre au Sentier, à la Vallée de Joux.

M. le Municipal Pascal Lincio informe que la Municipalité, depuis le début de la législature, mène une réflexion sur la gestion de la déchetterie intercommunale. L'option de confier cette gestion à un prestataire de services est en cours. Dès le 1^{er} janvier 2017, cette gestion sera confiée à titre provisoire à un prestataire privé. Le personnel de la Voirie sera ainsi libéré pour d'autres tâches en rapport plus étroit avec leur cahier des charges ; la professionnalisation de l'exploitation de la déchetterie peut amener à terme des économies intéressantes. Les communes d'Aubonne et Montherod prendront ensuite position et les conseils en seront tenus informés.

La taxe forfaitaire des déchets urbains est financée par la taxe au sac et la taxe forfaitaire alors que les autres déchets sont financés par les impôts communaux et ne doivent pas en principe dépasser le 30% du coût global des déchets. Cette taxe doit être fixée chaque année, et à la faveur des charges et des projections actuelles, un montant de Fr. 110.—a été décidé pour 2016, ce qui occasionne une augmentation de Fr. 10.—par rapport à 2015. Grâce à la rétrocession de Fr. 50.—, le paiement effectif sera de Fr. 60.—.

Le jury du Prix de la Ville d'Aubonne a reçu 5 dossiers de candidatures remis dans les délais impartis. Le Jury se réunira le 5 octobre et délibérera pour connaître le lauréat 2016. Le Prix sera remis le 26 novembre dans le cadre du Baz'Art.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne des informations sur les crédits votés : mise en séparatif Tavernier-Moulin : (crédit voté Fr. 3'700'000. --), Fr. 3'227'800. -- engagés à ce jour, les travaux sont terminés et le décompte final est à établir. Sécurisation des usagers des transports à l'Ouriette : (crédit voté : 453'000.--.) Fr. 390'713. -- engagés à ce jour, les travaux sont terminés, les servitudes sont à inscrire. Rénovation partielle rue de l'Industrie 8 et 10 :

(crédit voté Fr. 601'000. --), Fr. 416'539. — engagés à ce jour. Travaux complémentaires du Collège du Chêne : (crédit voté Fr. 417'000. --), Fr. 302'600. —engagés à ce jour.

La Municipalité informe qu'elle a emprunté 2 millions à un taux d'intérêt négatif à trois mois (-0,25 %), ce qui est une caractéristique du marché actuel.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que l'ARCAM a lancé une étude sur les parkings P+R de la région morgienne. Il y a quelques années, la Municipalité avait lancé une réflexion avec les CFF, la Commune d'Allaman et Ikea pour l'extension du parking à la Gare, sans succès. Ce P+R est aujourd'hui saturé. La Municipalité, d'entente avec celle d'Allaman, souhaite réfléchir à l'opportunité de redémarrer une réflexion. Une séance aura lieu le 5 octobre prochain pour poursuivre ce qui a été entamé mais cette fois avec la conviction qu'il faut y arriver. Des communes de la rive droite depuis St-George en passant par Gimel et Allaman et certaines communes de la rive gauche seront aussi impliquées et ce sera l'occasion d'annoncer aux MBC, via son directeur général, qu'il serait bon que rive gauche et rive droite s'entendent au niveau des transports publics car en ce moment on sent une espèce de césure puisque c'est Car Postal à l'ouest et MBC côté est. Il y a manifestement quelque chose à améliorer.

A l'époque, Mme la Municipale Gisèle Burnet entendait réaliser un sentier entre Léman et Jura. Celui-ci pourrait renaître de ses cendres par le biais de la Maison de la Rivière qui désire valoriser la nature et son environnement, son souhait est de raviver ce projet avec des points didactiques et mettre en place ce sentier avec des logos à photographier par téléphone pour obtenir les commentaires en différentes langues.

Pour la rénovation des Halles, 3m carrés ont changé de couleur ; il s'agit d'un test de 2 à 3 mois qui permettrait de choisir le type de revêtement adéquat. La partie blanche est de la chaux mélangée à un ciment blanc, ce qui rend le sol beaucoup plus lumineux. De part et d'autre de ce carré, ce sont des liants en sable de grosseur différente. Le sable a un défaut, il demande un entretien conséquent, le sable s'en va et les pavés se déchaussent. La Municipalité est intéressée de connaître la perception des conseillers à ce sujet car les Halles sont un lieu emblématique d'Aubonne.

6. Questions vœux et divers

Mme Valérie André s'informe sur le nouveau système de chlore qui a été posé à la piscine et aimerait avoir des nouvelles du projet de local pour le personnel, stockage et douches.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que ce nouveau système fonctionne parfaitement bien. Le personnel est satisfait de la sécurité apportée par le fait de ne plus déplacer ces cylindres de chlore. Il est heureux que les services cantonaux aient imposé ce changement même si cela coûte plus cher que prévu. Pour ce qui est du local, il est prévu d'y revenir d'ici le 50^{ème} anniversaire de la piscine ; il pourrait s'agir par exemple d'un projet en mixité avec la maison des scouts qui se détériore particulièrement depuis plusieurs années.

Mme Evelyne Lenoble demande pour quelle raison les rapports de la Cofin ne sont pas signés.

M. Blanchard revient sur le sujet de la déchetterie ; à raison de deux jours d'ouverture par semaine pour 3 à 4 employés, la privatisation va-t-elle engendrer des diminutions d'EPT pour les employés communaux, des mandats sont-ils prévus pour ces employés communaux ? Monsieur le Municipal Pascal Lincio répond que la Municipalité n'entend pas modifier fondamentalement le fonctionnement de la déchetterie durant cette situation intermédiaire. Le personnel de la voirie ne sera plus sur place et pourra se recentrer sur ses activités et le prestataire fournira le personnel. Quant aux auxiliaires, le contrat de l'un deux n'est pas reconduit pour l'année 2017.

Mme Anaïs Piguet revient sur les propos de Mme la Municipale Sandra Linder concernant la satisfaction des parents dont les enfants ont été enclassés à Féchy et dont elle fait partie. Elle est en effet satisfaite de l'arrêt de bus créé à l'Hôpital mais tient à préciser qu'elle n'est pas satisfaite que son enfant ait été enclassé à Féchy, sachant qu'elle habite à environ 5 minutes du collège du Chêne. Elle avait inscrit son enfant à l'UAPE d'Aubonne et l'UAPE de Féchy était complète lorsqu'elle a appris que son enfant irait à l'école à Féchy. Elle est maintenant satisfaite de l'enseignement de Féchy et de l'aide reçue par la responsable de l'UAPE de Féchy mais en tant que conseillère communale elle se pose beaucoup de questions sur le fait d'avoir voté pour des millions pour le Collège du Chêne et qu'un second préavis a été déposé pour la rénovation du secrétariat alors que l'on ferme une classe enfantine pour des raisons budgétaires.

Mme la Municipale Sandra Linder répond qu'effectivement ces situations créent des problématiques, que le premier choix ciblait des enfants habitant les hauts d'Aubonne, alors qu'apparemment il n'y a pas de familles de ce côté-là mais plutôt du côté de la Traverse. Elle est consciente que cela peut créer des désagréments et cette problématique a été rapportée au doyen qui s'occupe de l'enclassements.

M. Thierry Bertinotti, après avoir lu le document des dicastères municipaux a été surpris de constater que le sport est absent de celui-ci alors qu'Aubonne est très présent au niveau sportif, que ce soit par le Triathlon, la course du Signal, les nombreuses manifestations sportives organisées par la société de gymnastique, du FC Chêne ou du club de Tennis.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'effectivement il doit s'agir d'un oubli lors de la rédaction de ce document. Il est vrai que plusieurs municipaux sont concernés, que ce soit par exemple pour l'entretien des terrains, des écoles, mais le municipal délégué aux sociétés locales, notamment sportives, est M. Pascal Lincio. Le document sera modifié et le référant du sport mentionné.

M. Daniel Favre tient à remercier la Municipalité pour le marquage du carrefour entre la route de l'Etraz et le chemin de la Praz.

M. Denis Berger remercie la Municipalité pour les arrêts de bus implantés à Pizy, et s'informe de l'avenir du terrain de pétanque du collège. Mme la Municipale Sandra Linder répond que les travaux d'implantation des arrêts de bus sont une conséquence de hausse de fréquentation à Pizy. Monsieur le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le terrain de pétanque est en rénovation.

Le président rappelle la date de la prochaine séance en date du 1^{er} novembre, la visite du site de la LCIS à 18h00 le 29 novembre, suivie par la séance de Conseil. Les objectifs de la nouvelle législature ainsi que le formulaire d'abonnement au quotidien « La Côte » sont à disposition auprès de la secrétaire.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Creteigny